

Mobilité CPIP 2020 vers le jour d'après ?

Depuis un an, la CGT IP ne cesse d'alerter les personnels et d'œuvrer à les protéger contre les attaques aussi nombreuses que virulentes dont ils, et plus largement l'ensemble des fonctionnaires, font l'objet. La loi de transformation de la fonction publique qui a supprimé les CAP de mobilité et instauré les fameuses LDG (Lignes Directrices de Gestion) ou le projet de réforme des retraites auront été destructeurs et marqué un net recul des droits des agents.

Si la CGT IP a permis de limiter les effets des LDG pour le corps des CPIP pour l'année 2020, l'absence de garde-fou que représentaient les élus CAP pour l'Administration se fait déjà sentir alors même que la campagne de mobilité des CPIP ne fait que débuter. « Enfin débuter » devrions-nous dire. En effet, elle aurait dû être lancée la première semaine de mars au plus tard.

La filière Insertion Probation étant loin d'être une préoccupation majeure pour la DAP, la campagne de mobilité n'a donc débuté que le 15 mai 2020, peu importe que les CPIP n'aient qu'un mouvement par an et qu'il revêt tant d'importance pour la vie de ses agents, que la recherche de logements, inscriptions scolaires, organisation de la vie familiale, vente éventuelle de bien nécessitent de leur laisser un temps suffisant...

Cette absence totale d'intérêt n'est plus à prouver, elle aura été particulièrement mise en lumière durant la crise sanitaire, les agents des SPIP ayant souvent été exposés par leur Administration, sans protection, puis sans aucune reconnaissance si ce n'est le retrait de congés et l'exclusion de toute forme de gratification.

Crise sanitaire qui les aura également placés, sous l'impulsion de DISP toujours plus maltraitantes, tantôt sous la coupe des DSP lorsqu'ils exercent en établissement, tantôt sous la coupe des magistrats lorsqu'ils exercent en milieu ouvert.

Alors que les SPIP ont 20 ans, leur existence et leur autonomie semblent plus que jamais aussi contestées par le Ministère et l'AP que remises en cause. Le jour d'après, il sera temps de tirer les conséquences de ce mépris démontré et assumé et d'enfin envisager une direction autonome de l'Insertion et de la Probation.

Pour l'heure, cette mobilité 2020 des CPIP démontre ce que la CGT IP redoutait. L'Administration, toujours zélée quand il s'agit de porter des coups au corps des CPIP et au service public, acte par cette mobilité les méandres que la CGT dénonçait :

➤ **210 postes offerts à la mobilité dont 55 ne sont pas destinés à renforcer les services qui prennent en charge la population confiée. C'est donc plus de 25 % des postes ponctionnés sur les services.** Alors que la charge des CPIP ne cesse de s'alourdir, alors que le ministère n'a de cesse de s'appuyer sur le corps des CPIP pour mettre en œuvre sa politique pénale telle la **Loi Programmation Justice qui doit désormais pleinement s'appliquer et demande une implication considérable des SPIP**, voilà encore un message empreint de mépris. La priorité n'est pas à soulager les services ou à leur donner les moyens humains de fonctionner. La priorité est bien pour cette Administration de dérouler la politique gouvernementale, peu importe la souffrance endurée sur les terrains. Peu importe encore que ces 55 postes ne relèvent pas des missions des CPIP. Après tout, il est toujours plus facile de se servir sur ce corps puisque l'Administration le sait dévoué au service public.

➤ **L'absence d'organigrammes de référence permet en outre de continuer à faire croire à qui veut l'entendre (pas les personnels en tout cas) que tout va bien et que les services ne sont pas si débordés qu'ils ne le disent...**

Pendant que des services vont se retrouver encore affaiblis et leurs agents démunis, l'Administration pourra se vanter d'alimenter les agences nationales du renseignement pénitentiaire et du TIG.

Le summum est d'ailleurs atteint en ce qui concerne cette agence du TIG. Celle-ci sort en son nom une note de mobilité. Il ne s'agit pas d'un additif émanant de la DAP. Aucune limite ne saurait donc résister ? A quand une note de mobilité pour les CPIP adressée par les services de la Direction des Services Judiciaires, de la PJJ, voire du ministère de l'Intérieur ?

Mais les incohérences et attaques ne s'arrêtent pas là :

➤ **La concurrence entre CPIP pour des postes en SPIP a pu être repoussée par la CGT. Qu'à cela ne tienne, la DAP redouble d'imagination et place, sur les postes profilés, les CPIP en concurrence directe avec des agents d'autres administrations...**

➤ **Des services pourtant très demandés sont sous-dotés et aucun poste ne leur est proposé.** Comment expliquer qu'à Paris ou en Martinique des contractuels occupent des postes alors que des agents attendent des années loin de leur famille ? Comment les agents doivent comprendre que dans le Loiret ou en Charente Maritime, des départs à la retraite ne sont pas remplacés ? Les exemples se comptent en dizaines de postes voire plus.

C'est donc à ça que ressemble le jour d'après : destruction des CAP et de la mobilité à la sauce gouvernementale tout en prenant soin de priver les agents de la protection de leurs intérêts par la présence des élus CAP.

La CGT IP appelle les agents à défendre leurs droits en la saisissant de leurs situations individuelles.

Ce n'est que par la force collective que nous pourrons préserver nos missions et nos droits !

Restons solidaires !

Restons combattifs !